

Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

Versements mensuels : mise en place

Contrat de capitalisation
en unités de compte (1)
souscrit auprès de Cardif Assurance Vie

Références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP
N° de contrat SI / 9748111
Date d'ouverture du PEA 17 décembre 2005
Date d'effet du contrat 3 septembre 2007

Le contrat a une durée de 30 ans.

Souscripteur

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL
Née le 21/11/1980
67 AVENUE DE BRETEUIL
75007 PARIS

Avenant à conserver

Contrat souscrit
dans le cadre d'un
Plan d'Epargne Action
PEA

Mise en place de versements mensuels

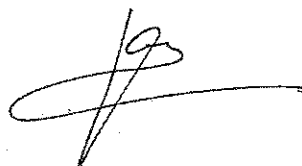
- Montant du versement mensuel 75,00 €
- Montant du versement net de frais 71,44 €
- Date de prise d'effet du premier versement 30 septembre 2007

	Montant net de frais	Répartition
Unités de compte :		
Tricolore Rendement C	71,44 €	100,00%
Total	71,44 €	100,00%

Les caractéristiques du contrat non modifiées par cet avenant restent inchangées.

A Rueil Malmaison, le 5 septembre 2007

Jean BEGO
Directeur Général Adjoint de Cardif Assurance Vie



(1) Les unités de compte correspondent à des parts d'OPCVM, des parts de SCI ou tout autre actif prévu à l'article R131-1 du Code des assurances.

**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

DIRECTION REGIONALE PARIS
41, avenue de Friedland BP666
75367 Paris Cedex 08**Vos références**

N° de client Cardif 379147780 / 045EP
N° de contrat SI / 9748111
(à rappeler dans toute correspondance)

045 / EP Cardif

Votre conseil en Gestion de Patrimoine

CGPI ASSOCIES- ARKANISSIM FINANCE
22 rue du Général Foy
75008 PARIS

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL
MLLE HUBERT AMANDINE
67 AVENUE DE BRETEUIL
75007 PARIS

Le 5 septembre 2007

Contrat de capitalisation Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea***Versements mensuels : mise en place***

Chère Mademoiselle,

Vous avez choisi d'effectuer des versements réguliers sur votre contrat, et nous vous remercions de votre confiance. Vous trouverez ci-joint l'avenant qui détaille cette opération.

Conformément à votre demande, à partir du 30 septembre 2007, ces versements seront réalisés par prélèvements mensuels de 75,00 € sur le compte N° 30003 01381 00050284494 37.

Vous pourrez retrouver dans votre information annuelle la somme des versements réguliers effectués sur votre contrat au cours de l'année.

Votre Conseil en Gestion de Patrimoine reste à votre entière disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter et pour faire évoluer votre contrat en fonction de vos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, chère Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

Alban LE MAIRE
Directeur du Territoire